

LE CONFÉDÉRÉ DU VALAIS.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche.

PRIX D'ABONNEMENT : Par an pour la Suisse. ff. 10. — Pour six mois. ff. 5. — Pour trois mois. ff. 3. — Pour l'étranger, le port en sus. — PRIX D'INSERTION: la ligne 15 cent.; la moitié pour les insertions suivantes. — Tout ce qui concerne la rédaction, les abonnements et les annonces, sera adressé franco, au bureau du journal, à Sion. — On peut s'abonner, en tout temps, à Sion, au bureau du journal et à tous les bureaux de poste. — Les envois non affranchis seront rigoureusement refusés.

Canton du Valais.

Bas-Valais, le 27 juillet 1861.

A la rédaction du *Confédéré du Valais*,

Dans un précédent article, tout en traçant une esquisse bien rapide de quelques faits seulement de notre histoire contemporaine, nous avons cru indiquer la source des divisions qui ont déchiré le Bas-Valais et qui le déchire encore. Il nous a paru évident, qu'elle existe dans une entente, si ce n'est toute cordiale, au moins bien arrêtée entre une partie du pays et un pouvoir bien connu, cherchant par leurs efforts réunis à reconquérir d'abord et à consolider ensuite leurs anciennes dominations, sauf l'une à absorber naturellement l'autre, si ce n'est déjà fait.

Nous poursuivrons le narré de quelques faits plus récents encore qui, selon nous, établissent incontestablement cette vérité, laissant toutefois à chacun le soin de voir si nous sommes dans le vrai.

Nous nous étions arrêtés aux événements de 1840. A cette époque, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, le canton, réuni, pacifié par les soins de ceux que l'on avait à satiété qualifié d'impies, de démolisseurs, marchait paisiblement dans la voie des améliorations et du progrès. L'égalité politique entre tous les enfans d'une même patrie, reconnue, toute raison de dissentiment, devait avoir disparu. Mais était ce bien là le compte de ceux qui l'avaient opiniâtrément repoussée, qui n'avaient cédé qu'à la force, entendaient ils se tenir pour battu? Evidemment non. Sous les dehors les plus fraternels, sous le masque d'une franche réconciliation, le feu couvait sous la cendre, impatient d'éclater.

Le principe de la représentation proportionnelle étant un fait accompli, il ne leur restait qu'à le faire tourner à leur profit et dès lors quoi de plus simple, que de chercher à s'accaparer d'une partie des suffrages du Bas-Valais, de se les assimiler et en quelque sorte de se les naturaliser. Mais pour atteindre ce but, obtenir ce résultat, il était indispensable avant tout, de rompre l'unité de vues, de sentiments qui existaient. Dès lors pour créer, former un nouveau levain de discorde, l'on songea tout d'abord à faire une opposition systématique à toute initiative de pouvoirs pour amener quelques progrès.

Aussi, une fois le mot d'ordre donné, on vit le Haut-Valais pour ainsi dire en masse, rejeter au référendum le second livre du Code civil, dont on voulait doter le pays. Puis vint le tour des lois sur l'instruction publique et sur la répartition des charges militaires, dont il n'est personne aujourd'hui qui ose révoquer en doute la sagesse et la haute justice. Ces rejets brusques, inattendus, que rien ne pouvait motiver, ouvrirent enfin les yeux à bon nombre de citoyens qui avaient bon-

nement et loyalement ajouté foi à la sincérité, à la franchise de ceux qui savent si bien dans l'occasion faire patte de velours. Dans le Bas-Valais surtout, il y eut comme une stupéfaction de se voir divisé, lui naguère si uni, si compact. Quel était le pouvoir occulte, mystérieux, qui à l'instar de la taupe avait travaillé sous terre? Nous ne le dirons pas. Tout ce que l'on sait, si l'on consulte les feuilles publiques de l'époque; c'est qu'il y eut comme un concert de réclamations tant de la part de divers membres du clergé, que de diverses autres personnes, par lesquelles elles protestaient énergiquement contre toute accusation d'avoir contribué à ces résultats!

Naturellement, des esprits s'aigrirent et des germes de division prirent à nouveau racine dans le Bas-Valais. Mais comme tout ne marchait pas sans doute assez vite et qu'il était à peu près certain que quelques explications eussent suffi pour éclairer l'opinion publique et ramener entre citoyens l'unité de vues si nécessaire au bonheur d'un peuple, l'on eut simultanément recours à d'autres expédients.

Ainsi, tandis que l'on fondait dans le Bas-Valais, une feuille publique, qui dès son second numéro attaquait avec une violence inouïe toutes les nouvelles institutions; d'un autre côté, inopinément on refusa à qui la confession, à qui le mariage, à qui la faculté de servir de parrain, sous le prétexte que les citoyens ainsi repoussés appartenaient à une société politique qui n'existaient plus que de nom, à laquelle jamais l'église n'avait jusqu'alors rien eu à dire. Et qu'est ce qui a servi de motifs à une pareille manière d'agir? Une excommunication dont la fausseté est aujourd'hui incontestable.

Ces étonnantes provocations ne devaient-elles pas avoir pour résultat immédiat d'aigrir les esprits, de réveiller les passions, de surexciter l'opinion publique et d'amener inévitablement de violentes dissensions? On sait ce qu'il advint. La Jeune Suisse si brutalement réveillée pour ainsi dire aux pieds même des autels se réorganisa. En opposition on créa dans le Bas-Valais la Société de la Vieille Suisse. Puis bientôt, grâce aux clameurs de la *Gazette du Simplon*, aux accusations d'impiété dont retentirent même les parvis sacrés, le Bas-Valais seul se trouva profondément divisé.

Ne sont ce pas là des faits aujourd'hui connus de tous? Et qu'elle est la personne qui pourrait méconnaître, qu'ils étaient bien l'œuvre de ceux à qui pesait la victoire de 1840 et le nouvel état des choses?

Mais quelles furent les suites de cet état de division, incontestablement leur ouvrage? Faut il le dire? Sans doute, parce que le passé qui nous a été fait par ceux qui profitent encore aujourd'hui de nos divisions, ne doit moins que jamais s'oublier. A la suite d'une conjuration combinée en haut lieu, qui avait avorté à fin août 1843, grâce à la promptitude avec laquelle les libéraux Bas-Valaisiens avaient couru aux armes et qui

avait ainsi été ajournée, en mai 1844 les troupes du Haut-Valais, vinrent nous occuper, grâce au concours d'une partie des Bas-Valaisiens, qui dans leur aveuglement livrèrent leur patrie à ceux qui avaient toujours eu pour idée fixe, son asservissement. Ce fut mieux encore, c'est à eux à qui revint le rôle de consommer la surprise et la trahison, a eu celui de verser le sang de leurs concitoyens, de leurs amis, de leurs frères. Ici nous le demandons à qui la honte? A qui l'avantage? et ces actes qui devaient nécessairement amener de profondes dissensions, nous le demanderons encore, de qui sont ils l'œuvre?

Mais tirons un rideau sur cette époque néfaste, qu'il fait mal de rappeler, bien qu'il puisse être prudent de ne pas oublier.

Une fois, cette facile victoire obtenue, s'empressa-t-on à l'instar de ce qui avait été fait en 1840 de pacifier le pays, de chercher à y ramener l'union, la concorde, la confiance, indispensables au bien-être d'un peuple? Non, il n'y avait pas assez de mal fait. Nous ne parlerons pas ici des prises de corps décrétées en masse, dont le premier effet, était de priver de leurs droits politiques des citoyens qui en étaient frappés, dont bon nombre ont dû attendre des mois entiers pour connaître la cause de cette mesure prise contre eux. Nous ne parlerons pas des accusations, des poursuites politiques. Nous ne parlerons pas de cette Ste Hermendad, dénommée colonne mobile, appelée à exécuter les ordres d'un tribunal exceptionnel. Nous ne parlerons pas de ces exclusions systématiques revenues à l'ordre du jour, de ces nominations par lesquelles ici on n'infligeait à toute une population un homme qu'elle réprouvait, là on flattait la fatuité d'un jeune homme auquel on confiait d'importantes fonctions par la seule raison probablement qu'il y avait espoir d'en faire un instrument. C'est à quoi l'on peut s'arrêter, c'est à l'examen des lois mémorables de l'époque parce qu'elles ne peuvent être que l'expression des tendances et du but que voulaient atteindre les pouvoirs d'alors.

Que l'on veuille se donner la peine de parcourir en entier le recueil officiel des lois, arrêtés et décrets dès 1844 à 1847, c'est à ne pas y croire. Nous n'en citerons que quelques-unes.

Remaniement de la loi électorale. Suppression de la Jeune-Suisse, confiscation de ses armes. Institution d'un tribunal en violation manifeste de la Constitution en vigueur, suppression de l'*Et ho des Alpes*. Décret établissant plusieurs catégories de citoyens déclarés rebelles à la patrie. Loi sur la presse. Loi sur l'instruction primaire accordant au Révérendissime Evêque seul le droit d'admettre ou de rejeter les livres à l'usage des écoles, nul ne pouvant enseigner sans un brevet délivré par lui, à qui revenaient seul aussi les plaintes sur la moralité et la conduite des régents. Interdiction du *Novelliste vaudois* en Valais. Défense de quitter le canton. Loi sur les assemblées illécites, discours et ouvrages séditieux. Défense aux

sociétés de cible d'assister à aucun tir hors du canton sans autorisation spéciale. Défense d'introduction en Valais de toute espèce d'armes. Institution d'une fête en commémoration du 21 mai 1844. Décret établissant diverses catégories de citoyens déclarés inhabiles à remplir des fonctions publiques ou à revêtir un grade militaire. Interdiction de tout divertissement pendant l'hiver, défense de chanter la Marseillaise, etc.

Comme on le voit, l'intitulé de ces lois, promettait, et si l'on veut se donner la peine de les lire, on s'assurera que leur contenu répond parfaitement à leur en-tête.

Au moyen de quelques gouverneurs habilement choisis chez nous, dont quelques-uns cheminaient probablement plus ou moins de bonne foi, mais dont l'âme de quelques autres ne pouvait être qu'ambition, l'amour du pays que l'amour des places, une partie menait en réalité l'autre. Mais par dessus tout, c'est le clergé qui dirigeait, dominait tout.

Telle était l'ère de bonheur qui rayonnait sur le Valais, depuis qu'il était revenu à l'antique foi de ses pères, ainsi que l'a proclamé en pleine diète fédérale un de ses députés.

Et cet état de choses, nous ne cesserons de le répéter, nous paraît évidemment la conséquence des divisions surgies chez nous sous l'influence de ceux qui ont su en profiter.

Nous ne rappellerons pas ici ce qui s'est passé dès 1847 à 1852. Grâce au secours de la mère-patrie cette époque de bonheur eut une fin. Nous ne mettrons pas en parallèle les lois et les institutions du nouveau pouvoir. Il n'y a qu'à ouvrir encore le recueil des lois pour jager. Il suffit de dire, que tout comme le gouvernement de 1840 les nouveaux pouvoirs firent tout ce qu'il était possible pour cicatrizer les plaies et pacifier le pays. Mais alors aussi, comme auparavant, l'on fit d'abord patte de velours, sauf à revenir au moment opportun.

Mais qui a ramené au timon des affaires les hommes de 1844? N'est-ce pas encore la division? Et cette division à qui est-elle due, est-il besoin de le dire? Chacun ne sait-il pas à quelles manœuvres, à quelles personnes l'on doit la révision de la constitution en 1852? Comment se fait-il que ce soit le Bas-Valais qui soit encore venu donner l'appoint nécessaire aux votations? qui a intrigué pour les élections à la constituante, qui a semé la défiance, qui a élevé des accusations contre les pouvoirs publics, qui a répandu la calomnie et le mensonge et par là fomenté encore les divisions? Qui a crié à la profanation, parce que la nation avait fait face à ses besoins avec ce qui ne pouvait lui être refusé et qui lui appartenait? Qui a créé la *Gazette*, ressuscité le journal de 1843. Quels sont les moyens et manœuvres mis en jeu et par qui lors des dernières élections?

Il faut avoir une longue habitude de donner le change à la vérité, pour en face de tous ces faits, oser attribuer la division qui déchire le pays à ceux dont les efforts constants n'ont eu d'autre but que sa pacification, à ceux qui en sont les premières victimes. Et si nous ne sommes pas de beaucoup éloigné de l'ère de bonheur qui rayonnait sur le canton dès 1844 à 1847, n'est-ce pas aux dissensions, aux divisions intestines qu'on le doit. Mais comme elles ne sauraient rien produire de durable, tout espoir n'est pas perdu.

Dans la partie du canton qui est la proie des divisions; il n'y a pas d'éléments de discorde. La paix, l'union qui sont revenues presque instantanément en 1849; quelque fut la profondeur des abîmes creusés naguère, le prouvent à l'évidence.

On aime ici à le constater, rares sont ceux qui sciemment donnent la main à ces manœuvres incessantes qui nous annihilent et dont le sentiment de dignité nationale n'est que l'égoïsme personnel. Le plus grand nombre est évidemment abusé. Qu'on laisse chacun dans la juste, dans la vraie sphère de ses attributions, que les coureurs de places ne puissent plus espérer protection et appui de ceux dont ils se font les instrumens, et les citoyens sauront bientôt se comprendre et vivre enfin une fois en frères. Espérons-le, la lumière se fera, l'on comprendra que pour sortir enfin de ce cercle de vicissitude, d'alternatives de bien et de mal dans lequel le pays tourne depuis si longtemps et dans lequel on voudrait le destiner à rester, il n'y a qu'un moyen, celui de prévenir à jamais les divisions en rendant impossible la réunion des forces de ceux qui, jusqu'à ce jour, ont si bien su s'entendre et se prêter un mutuel appui, en laissant enfin chacun chez soi et en ne persistant pas à vouloir maintenir en un seul corps les éléments les plus hétérogènes. Les divisions en Valais ne cesseront, nous en sommes bien convaincus, qu'à cette seule condition.

(Un abonné.)

Nendaz, le 6 août 1861.

A la rédaction du *Confédéré du Valais*,

Fier du succès obtenu dans les dernières élections communales, le parti ultramontain se vantait de faire entrer bientôt cette commune dans la voie des améliorations et du progrès; car ses plaintes sur une administration dirigée par des hommes qui n'étaient pas de sa couleur, avait hautement retenti dans notre vallée, et ça avait été le principal motif mis en usage par les habiles du parti pour remuer le peuple et satisfaire leur ambition. On représentait la situation de la commune sous les couleurs les plus sombres, on passait en revue toutes les branches de l'administration, et après une série interminable de critiques, on disait que s'en était fait de la commune, qu'une ruine prochaine était inévitable, sans un changement notable du personnel du conseil; c'est-à-dire si l'administration de cette commune n'était pas remise entre les mains des cléricaux-conservateurs. A l'heure qu'il est, ces derniers dominent dans le conseil, et quel changement voyons-nous? L'administration rurale qui faisait naguère le sujet de leurs plaintes et de leurs jérémiades en vaut-elle mieux? Une profonde incurie règne sur tous les points. Voilà maintenant à quoi se réduisent ces brillantes promesses de gens qui aujourd'hui plus que jamais ont mérité le titre de rétrograde.

(Un abonné.)

Leytron, le 8 août 1861.

A la rédaction du *Confédéré du Valais*,

Nous avons recours à votre obligeance pour remercier, par l'organe de votre journal, les divers corps de pompiers et les citoyens que le tocsin a fait accourir à Leytron, dans la nuit du 6 août.

Grâce aux bonnes manœuvres de six pompes, à l'activité et à l'énergie des travailleurs dont quelques-uns venus de plusieurs lieux de distances, quelques bâtimens au nord du hameau incendié, ont été conservés.

Nous regrettons de n'avoir pu passer à tous les travailleurs les rafraîchissemens, dont ils avaient un si grand besoin, après un travail de plusieurs heures au milieu d'un vaste brasier.

Les généreux amis, qui nous ont porté secours et qui sont venus relever notre moral et nos forces, voudront bien oublier leurs souffrances et nous pardonner de n'avoir pu leur faire un accueil proportionné à leur dévouement.

CHÉSEAU, J.-P., président.

La capitale, qui avait pris ces jours-ci des allures tant soit peu guerrières; grâce à la réunion du bataillon et des trois autres compagnies qui y séjournaient, est à la veille de reprendre son

calme habituel. Déjà ce matin à trois heures, une partie de ces troupes nous ont quitté, pour prendre la route de l'Oberland par la Gemmi. Les carabiniers iront coucher à Loèche-les-Bains. Aujourd'hui, dimanche, le reste du bataillon, formant l'aile droite, suivra et passera la nuit à Loèche-le-Bourg et dans les environs, pour de là se diriger sur Brigue et la vallée de Conche.

Toute la troupe s'est fait remarquer, durant cette courte école, par son aptitude au service et sa bonne discipline, qui ne s'est pas démentie un seul instant: et nous ne doutons pas, que nos soldats figureront avec distinction, comme du passé, parmi leurs confédérés, appelés à prendre part au rassemblement du St-Gotthard.

Nous venons d'apprendre que le gouvernement a décidé, après mûre réflexion, de faire un procès au *Confédéré* pour un article sur l'utilité des Sociétés de secours mutuels, qui a paru il y a tantôt un mois! Que le *Confédéré* en prisme son parti, il peut dire avec le meunier de Berlin, *il y a des juges à Sion*.

On cueille des raisins mûrs dans les environs de Sion et à Conthey; l'apparence de la récolte est des plus satisfaisantes jusqu'à présent.

CONFÉDÉRATION SUISSE.

Le Conseil fédéral a invité les cantons intéressés à l'établissement des routes alpestres à faire connaître s'ils acceptent les conditions mises par les chambres au paiement des subsides votés. On ne doute pas que la réponse ne soit affirmative en ce qui concerne le réseau grison et la route de l'Axenberg. Quant aux chaussées de la Furka et de l'Oberalp, on craint qu'Uri ne se sente pas les forces suffisantes pour contribuer à leur établissement.

La situation financière de la Confédération est brillante; les budgets successifs ont toujours indiqué une augmentation croissante dans les recettes ordinaires de la Confédération, surtout par les douanes. Ces dernières qui, en 1851, rapportaient 11,760,000 fr. sont montées à 17,610,000 fr. en 1859 et à 21,700,000 fr. en 1860. Dans l'espace de dix années, les recettes ordinaires se sont élevées en totalité de 158,852,972 fr. 29 c., en moyenne annuelle 15,885,000 fr. Les dépenses ordinaires ont atteint le chiffre de 147,910,672 fr. 85 c., ou 14,790,000 en moyenne par an; de telle sorte que, non-seulement la Confédération a fait face à ses dépenses ordinaires, mais encore elle a pu faire pour plus de 12 millions de dépenses extraordinaires et augmenter la fortune fédérale de 1,700,000 fr. C'est surtout dans les trois dernières années que les résultats financiers ont été les plus favorables.

Le Conseil fédéral a décidé d'informer, par l'intermédiaire du cabinet de La Haye, le gouvernement de Jeddô qu'il a pris connaissance de ses offres de conclure un traité de commerce avec la Suisse, et qu'à cet effet la Confédération enverra une mission diplomatique au Japon. Comme le départ de nos représentants ne pourra guère avoir lieu avant le commencement de 1862, il prie l'autorité japonaise de bien vouloir, en attendant, accorder protection et aide à ceux de nos nationaux qui pourraient se trouver dans les pays de sa domination. La mission est sans doute recommandée au bon accueil du gouvernement du Japon. On peut ainsi espérer que cette contrée sera dorénavant ouverte à notre commerce et à notre industrie.

Quant au chef de la mission à envoyer, l'on croit généralement que ce sera M. Aimé Humbert.

Les cantons de Lucerne, Uri et Valais sur le territoire desquels le rassemblement de troupes aura lieu sont invités par le Conseil fédéral à désigner leurs commissaires civils.

Depuis quelque temps il y a entré Berne et Valais des contestations territoriales; M. l'avocat Butzberger a présenté à ce sujet un mémoire au Conseil fédéral qui invite le Valais à se prononcer.

Dans sa séance d'aujourd'hui, 5 août, le Conseil fédéral a ouvert à l'administration des postes un crédit supplémentaires de 14,000 fr. pour l'augmentation du paiement de ses employés.

M. Jules Caduff, avocat à Coire, a envoyé au Département militaire fédéral un mémoire sur la gymnastique militaire à introduire dans l'armée fédérale. « M. Caduff possède de grandes connaissances dans l'art gymnastique, dit à ce sujet le *Bund*, et nous ne doutons pas que son mémoire ne soit pris en sérieuse considération, comme il le mérite. »

Un premier pas dans cette voie a déjà été fait par le canton de Vaud. Les recrues appelées cette année à l'école militaire de Lausanne consacrent plusieurs heures par semaine aux exercices gymnastiques. On se félicite de cette innovation dont nos jeunes soldats ne tardent pas à ressentir les bons effets.

Le programme de la fête fédérale de gymnastique qui aura lieu à Soleure, du 10 au 15 août 1831, est ainsi divisé :

Samedi arrivée des députés et des juges : assemblée à l'hôtel Bargetzi; le soir, réunion à l'*Helvetia*.

Dimanche, à 7 heures, choix de l'emplacement pour la fête et détermination des exercices obligatoires pour ce concours; à 10 heures, deuxième réunion des députés à l'hôtel de ville; à 2 1/2 heures, livraisons des drapeaux fédéraux à l'hôtel Bargetzi et marche à travers la ville; à 4 et demi heures, première assemblée générale à l'hôtel-de-ville; à 7 heures, marche à l'hôtel Bargetzi, feux d'artifice.

Lundi, à 6 heures, marche à travers la ville jusqu'au lieu de la fête; gymnastique générale, concours de gymnastes, les lutteurs et les nageurs; à 7 heures, marche au Lagerhaus, souper et réunion à l'*Helvetia*.

Mardi, exercices libres et généraux sur la place d'armes; à 7 1/2 heures, marche au lieu de la fête, à travers la ville; concours pour la gymnastique nationale et les exercices spéciaux; jeux de gymnastique; à 4 heures, distribution des prix, marche dans la ville, banquet.

Mercredi, à 7 heures, assemblée générale à l'hôtel-de-ville, séparation, et à 10 1/4 heures, promenades et distributions des prix aux bains de Quelltenthal.

La fête sera ouverte dimanche matin, par vingt-deux coups de canon. Les deux musiques de Soleure apporteront leur concours à la fête.

M. Lobhaner, professeur militaire, vient de terminer un travail sur la guerre au St-Gothard pendant le printemps et l'été de 1799. Cette publication offre beaucoup d'actualité dans ce moment où notre grand rassemblement des troupes doit avoir lieu dans ces défilés. Elle paraît, en articles détachés, dans la *Gazette militaire suisse*, de M. le colonel Wieland.

BERNE. — Le 6 courant, la nouvelle se répandit qu'un malheur venait d'arriver sur le chemin de fer entre Berthoud et Wynigen, deux trains s'y étant rencontrés. Ce ne fut que le lendemain qu'on eut des renseignements exacts. Le train venant de Berne pour Herzogenbuchsee devait se croiser à Wynigen avec celui venant d'Olten, au lieu de se croiser à Berthoud comme cela se faisait d'ordinaire. On avait télégraphié à cet effet à Herzogenbuchsee et le chef du train d'Olten en avait été prévenu, mais l'avait oublié à ce qu'il paraît. Entre Wynigen et Berthoud les deux trains qui n'avaient pu s'apercevoir à temps à cause d'une courbe que décrit la voie à cet endroit, arrivèrent l'un contre l'autre et le choc eut lieu malgré les efforts des mécaniciens pour le prévenir. Les locomotives et un grand nombre de wagons furent fortement endommagés. Le chef du train d'Olten, un conducteur des postes fédérales et le chef de la

gare de Berthoud furent assez gravement blessés, les autres personnes qui se trouvaient sur ces deux trains en furent quitte pour la peur et quelques contusions de moindre gravité. Ensuite de cet accident les deux derniers trains du soir n'arrivèrent à Berne qu'à 3 heures du matin; le service n'a pas éprouvé d'autre interruption.

— Vendredi, le 2, un orage effroyable a éclaté sur Brienz et le Rothhorn, d'où des masses de rochers de plus de 100 pieds cubes se sont détachées. On ne se souvient pas depuis 1824 d'avoir subi un tel orage.

VAUD. — Dans sa séance de lundi 5 août, l'assemblée constituante du canton, après avoir fait la vérification des pouvoirs de trois nouveaux députés, a adopté, sur le rapport de M. Demierville, un règlement pour ses séances, analogue en grande partie à celui qu'avait le Grand-Conseil. Ces séances dureront neuf heures de temps, à partir de 9 heures du matin, excepté le lundi, où elles auront lieu de midi à 3 heures.

GENÈVE. — On lit dans la *Nation suisse* :

La Société de secours mutuels la *Bienvenue*, de Carouge, vient de publier son rapport annuel. C'est avec plaisir que nous y avons vu les progrès toujours croissants de cette jeune association.

Il est beau, en effet, de penser qu'à Carouge, suivant le rapport que nous avons sous les yeux, une centaine d'ouvriers ont aidé à quarante et un de leurs confrères par des secours en argent, et qu'ils les ont mis à même de pouvoir subsister, eux et leur famille, malgré leur fâcheuse position. C'est là une œuvre de bienfaisance.

Bien plus, quand il est tranquille sur son sort, en cas de maladie, le pauvre artisan est délivré de ces craintes qui, plus vite que les fatigues, peuvent détruire la santé. Le contentement, puis l'économie et avec elle l'aisance en sont bientôt la suite. La famille en retire les avantages immédiats.

Enfin les sociétés ont un autre but : celui de relier les membres entre eux, de former un cercle d'amis et de les attacher ainsi à leur patrie par des liens indissolubles. Aussi comprenons nous sans peine que, dans des Etats voisins, les gouvernements aient consacré de fortes sommes d'argent à la fondation de pareilles sociétés. Dans notre Suisse, où les citoyens savent si bien développer les institutions mutuelles, le nombre en est considérable. D'après des données du Bureau de statistique, toute proportion gardée, la Suisse occupe sous ce rapport un des premiers rangs parmi les nations.

Ceux donc qui font partie de pareilles associations font une œuvre de fraternité en secourant leurs semblables, et une œuvre de patriotisme en dotant leur pays des institutions qui sont le plus capables de le faire aimer et de le rendre prospère.

Nous remercions aussi les chefs de fabrique qui ont voulu contribuer à la bonne marche de la *Bienvenue* par des dons. Ces actes de générosité leur ont valu le titre de membre honoraire; pour nous, c'est un beau titre.

BALE-CAMPAGNE. — Le jour anniversaire de la victoire remportée le 3 août 1833 par les citoyens de la Campagne sur la réaction qui dominait alors à Bâle, comme à Schwytz, à Neuchâtel, etc., vient d'être célébré par les patriotes de Liestal avec autant d'empressement que les années précédentes.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Italie.

On assure que M. Ricasoli aurait adressé un nouvel ultimatum à la cour de Rome, offrant au pape une liste civile annuelle de deux millions, et aux cardinaux des avantages proportionnés. Je crois pouvoir vous affirmer qu'il y a là une erreur: ce n'est pas deux, mais six millions qui ont été offerts à Pie IX. Bien entendu, ce modeste denier de St-Pierre a été refusé.

Savoie.

Chambéry, 6 août. — Au commencement des sourdes menées annexionnistes que nous cepen-

dant avec solennité le discours prononcé à la fin de mars sur le trône de France, il pouvait y avoir en Savoie un parti italien et un parti français. Tous deux, quelque fut leur importance numérique, pouvaient être persuadés que la prospérité et le triomphe de la liberté dans leur patrie, dépendaient du triomphe du régime qui jouissaient de leurs sympathies. L'expérience des deux systèmes est aujourd'hui complète; tous deux donnent également de tristes résultats, et désormais le pays éclairé ne peut accepter ni l'un ni l'autre.

Le gouvernement italien considérait la Savoie comme une colonie peuplée de parias, où il *buon governo* pouvait sans craintes exercer la *sua pretesenza*. Cette présomption, le langage, le ton étranger des fonctionnaires, tout nous disait que les gens d'outre-Cenis étaient nos maîtres. Il n'y a donc pas à s'étonner que nos sympathies fissent défaut à ce système, à ce gouvernement, qui n'avait de la Savoie que le nom.

La France est venue, et l'on sait par quels moyens cachés, par quels chemins tortueux! Forcément poussés à elle par l'abandon et la trahison, je ne dirai pas de l'Italie, mais de son gouvernement, quelques-uns d'entre nous ont pu se résigner à subir cette lâcheté comme un malheur bon à quelque chose, comme un moyen de rompre pour toujours avec Turin.

L'espoir de voir se réaliser une partie des promesses qui nous étaient faites pouvait bien causer une telle erreur. Ces promesses étaient brillantes, il y en avait pour tous : — Aux ultramontains, on faisait entrevoir la royauté légitime et toutes ses faveurs cléricales dans un prochain avenir; — aux libéraux, on promettait le retour de la république; — aux paysans intéressés, on parlait de l'augmentation certaine de la valeur des produits des champs; — à l'ouvrier plongé dans la misère on disait : « Si vous voulez du travail, si vous voulez du pain, votez pour la France. » (Ces paroles sont authentiques; elles laissaient entrevoir la vengeance qui aurait châtié celui qui les aurait méconnues.)

C'est ainsi que par la force et plus encore que par la ruse, la Savoie passa sous la domination française; c'est ainsi que l'expérience des deux systèmes a été complétée, et que les partis italien et français ont vu tomber leurs plus grandes comme leurs moindres illusions. Tous deux ont subi une telle transformation, qu'ils n'existent plus aujourd'hui : ils ont fait place au parti national, au parti de la Savoie par elle-même et pour elle-même.

Pour tous les Savoisiens, il est désormais un fait avéré, c'est que ce n'est ni l'Italie, ni la France qui peuvent nous donner la liberté et la prospérité. C'est ailleurs, c'est dans une autre forme de gouvernement que nous devons chercher ces deux biens également indispensables à l'existence de notre nationalité. Toutes les expériences sont subies, le peuple est instruit par un passé douloureux et que rien ne saurait chasser de sa pensée; il est convaincu, de plus en plus, que c'est dans une forme de gouvernement autonome, allié à la Confédération helvétique, en adoptant la neutralité et les institutions, qu'il trouvera à la fois son indépendance, l'abolition d'impôts multiples et odieux, et la garantie qu'il ne sera plus tour à tour la proie des soldats heureux de France et d'Italie.

Cette pensée est répandue dans les masses, elle y est caressée, on en convoite la réalisation. Dans un prochain avenir, avenir que hâtent nos vœux et que hâteront nos efforts en temps opportun, l'Europe voudra, nous en sommes persuadés, nous rendre justice et relever la dignité de notre nation, forcément inclinée sous le talon de l'étranger; alors les puissances reconnaîtront, comme nous, que pour être assurées contre tout nouvel empiètement, que pour faire rentrer à jamais le flot envahisseur dans ses limites, un de leur plus puissants moyens, c'est la réalisation de notre espoir.

Ce serait une profonde erreur de croire que l'esprit public accepterait le pouvoir qui, par une insulte sans nom, nous a jetés à un puissant pour payer l'aide de ses cohortes; ce retour provoquerait l'indignation et la révolte : il est autant impossible que l'éternité du régime actuel. Que la diplomatie en soit persuadée, l'érection de la Savoie en gouvernement autonome, divisé en autant de cantons que le demande sa topographie,

est l'unique voie qui s'offre pour satisfaire nos intérêts et nous faire oublier l'outrage que l'Europe nous a laissé subir à Plombières en 1858, et à Paris et à Turin le 24 mars 1859. Ce sont ces deux faiblesses qui ont causé le 22 avril.

(Nation suisse.)

Hongrie.

Il paraît certain que la diète de Pesth refusera d'envoyer des députés à Vienne. Les ultrama-gyars veulent pousser l'Autriche à la banqueroute. Kossuth va enrôler ses deux fils dans la légion hongroise.

Amérique.

Le *Globe*, de Londres, publie les dépêches suivantes de New-York:

On a reçu à New-York, de M. Cameron, secrétaire de la guerre, la dépêche suivante:

« Washington, 22 juillet. — En réponse à votre dépêche, je suis heureux de pouvoir dire que notre perte est moindre qu'on ne l'avait dit d'abord; les troupes ont gagné le fort en meilleur état qu'on ne s'y attendait. Le département fait de vigoureux efforts pour concentrer sur ce point une force imposante. On y a répondu de toutes parts avec un grand patriotisme. Plusieurs régiments sont arrivés hier soir. Il n'y a danger ni pour la capitale ni pour la république. »

Dépêche du général Beauregard à Jefferson David. — « Le combat a dure de neuf heures à quatre heures. Nous sommes maîtres du champ de bataille. La perte des deux côtés est immense. »

On lit dans un journal du Sud: « Le général Beauregard et son état-major sont sains et saufs. Le cheval du général Beauregard a été tué sous lui. Le général Johnston commandait la gauche; le général Beauregard la droite. Le président Davis est arrivé sur le champ de bataille à midi et a pris le commandement du centre. Lorsque la gauche était pressée par l'ennemi, le centre donna et décida de la journée. On n'a pas d'autres nouvelles, mais on en attend tous les jours. »

— On lit dans le *Courrier des Etats-Unis*:

Washington, 22 juillet. — On sait que l'artillerie de l'armée de l'Uruguay est toute perdue, ou à peu près. Les canons étaient trop lourds pour être rapidement emmenés, et sont tombés entre les mains des rebelles. La ville d'Alexandrie est pleine de blessés et de soldats demi-morts.

Les pertes sont incontestablement énormes, et il est positif que toute l'artillerie a été abandonnée sur le champ de bataille. Une partie des équipages et des approvisionnements a été sauvée. — Les Confédérés n'ont pas poursuivis l'armée en déroute; celle-ci a pu gagner les retranchements d'Arlington, mais en semant de ses débris les 15 ou 20 milles qui séparent Bull's Run du Potomac.

ECHOS DE LA BATAILLE. — Washington, 22 juillet. — Le nombre des blessés et tués diminue. Il est déjà revenu 600 zouaves. Le colonel Wilcox, inscrit parmi les morts, est seulement gravement blessé. Une personne qui a questionné minutieusement les soldats, affirme que le chiffre des pertes ne dépasse peut-être pas 300 hommes. Elle en donne pour exemple le 2^e du Connecticut, qui, au lieu d'être taillé en pièces, comme on l'avait dit, n'a perdu qu'une douzaine d'hommes.

New-York, le 27 juillet. — Mac Clellan prend le commandement de l'armée renforcée. — Les séparatistes se préparent à attaquer Harpers-Ferry.

ANNONCES.

Avis officiel.

En se référant à l'avis publié dans la *Feuille fédérale* du 24 avril dernier, le commissariat de guerre central croit devoir rappeler qu'il est de toute nécessité, et cela dans le seul intérêt d'un procédé d'unité et d'ensemble dans la question des pensions militaires de Naples, ainsi que pour simplifier et pousser en avant les travaux y relatifs, de reporter, sans plus de délai toutes les procédures des militaires, veuves et orphelins ayant droit à la pension, sur la maison O. Menricoffre et Comp. Les circonstances actuelles exigent, de revenir

derechef, sur cette question d'une manière spéciale.

Les pensions sont divisées, comme on sait, en 3 classes distinctes:

I. Celles qui ont été accordées avant le licenciement des régiments de 1859.

II. Celles qui datent de cette époque, enfin

III. Celles des corps étrangers de formation nouvelle depuis le licenciement de 1859.

La 1^{re} partie est parfaitement en règle, et rien ne s'oppose à la perception régulière des montants, lorsque les certificats de vie sont régulièrement présentés, ce qui cependant n'a pas toujours lieu. Ou les sous-officiers et soldats ne les envoient souvent pas du tout, ou ils les envoient irrégulièrement, et la pension est périmée, si cette négligence s'étend au-delà d'une année; pour la recouvrer il en coûte des peines infinies et des correspondances interminables entre le consulat et les autorités; c'est ainsi qu'il faut s'expliquer les interruptions et la cessation de envois des montants qui se produisent d'autant plus fréquemment qu'il se trouve pour la réalisation de ces pensions des mandataires de diverses maisons de commerce et même de simples particuliers. Contre de semblables inconvénients et pour établir de l'ordre dans cette affaire, il n'y a qu'un seul moyen, c'est de reporter toutes les procurations sur une seule et même personne.

De la II^e catégorie une grande partie est déjà inscrite; beaucoup ne le sont pas encore, vu que depuis quelques mois il n'a plus été decreté aucune pension et que nulle inscription ne peut avoir lieu sans un decret préalable. Il y a que les papiers de plus de 200 se trouvent depuis longtemps déposés au ministère des finances pour recevoir les signatures et l'inscription, sans que l'affaire ait pu être mieux activé au milieu des conjonctures actuelles. Pour cette classe aussi il existe divers agents, dont les pouvoirs devraient sans délai et dans l'intérêt des titulaires être remis entre les mains d'une seule personne.

Quant à la III^e classe, on est occupé de recueillir et de réunir les pièces justificatives. Qu'il doit y avoir des lenteurs et des irrégularités, c'est une chose facile à comprendre; d'abord le domicile des intéressés n'est pas toujours connu; les cantons sont souvent embarrassés de le découvrir, et enfin dans le nombre des ayant droit il y en a beaucoup qui agissent de leur propre chef.

Un contrôle exact et juste sur tant d'intérêts, contrôle qui fournisse les moyens de répondre sur le champ aux renseignements demandés et de sauvegarder les droits de chacun, est chose impossible aussi longtemps que les procureurs de toutes les classes des retraites se trouveront placés entre tant de mains diverses.

Il en était autrement, sans doute, à l'époque où les régiments existaient encore, la mission du fondé de pouvoir était alors très-facile; les corps auxquels les pensionnés avaient appartenu fournissaient les signatures voulues aux certificats de vie; la besogne du mandataire se trouvait réduite à la présentation des pièces et à la perception de ses emoluments et l'affaire était terminée; aujourd'hui les circonstances ont sensiblement changé, la chose ne se fait plus avec la même facilité, et les mandataires n'ont pas l'air de se hâter non plus. Les réclamations s'agissent de tous côtés et c'est sans raison que les retards et les arriérés sont mis à la charge de la Confédération qui n'y est pour rien et ne saurait y remédier, ignorant même et le nom et l'état des mandataires respectifs si souvent par trop indolents.

En raison de ce qui précède, et dans l'intérêt exclusif des ayant droit il importe d'arriver à la condition absolument commandée de la réunion de toutes les procurations sur la maison de M. O. Menricoffre et Comp., laquelle, abstraction faite des garanties de solidité qu'elle présente, est par la position officielle de son chef, assurément mieux placé que tout autre pour donner à l'affaire l'impulsion nécessaire et la conduire au but si vivement désiré.

Les autorités cantonales respectives sont dès lors invitées avec instance d'y prêter la main et d'y concourir par toute leur influence.

Berne, le 20 juillet 1861.

Le Commissariat supérieur des guerres,
HÜSER, lieutenant-colonel.

Chemin de fer de la ligne d'Italie.

Avis au Public.

Dimanche, 11 courant, à l'occasion de la St-Laurent, fête patronale de St Gingolph, le bateau le *Simplon* arrivant à 10 heures 15 m. au Bouveret, continuera sa course sur Vevey.

Départ de Bouveret,	11 heures.
Arrivée à Vevey,	11 h. 30 m.
Départ de Vevey,	1 h.
Départ de Bouveret,	1 h. 5 m.
Arrivée à St Gingolph,	1 h. 50 m.

Il sera délivré sur le *Simplon* des billets double course de Vevey à St-Gingolph, et le retour s'effectuera par le bateau *l'Italie*.

Départ de St Gingolph,	7 h. du soir.
Départ de Bouveret,	7 h. 15 m.
Arrivée à Vevey,	7 h. 45 m.

A VOUVRY,

Dimanche, 11 courant, grand bal champêtre au buffet de la gare. Bonne réception et bonne musique.

On demande un jeune homme de 20 ans ou plus, fidele et intelligent, sachant bien calculer, pour vendre et soigner des fromages. Bons appointements.

S'adresser franco à M. CURDY-KESSELER, à Morges.

A LOUER, de suite.

Une pinte avec ses accessoires. Plus, un appartement de 5 pièces, ensemble ou séparément. S'adresser à M. RIVAZ, marchand, à Sion.

Avis.

Afin de détruire l'effet de toute sorte de bruits plus ou moins malveillants qui paraissent avoir été semés à dessein au sujet de la vente de la verrerie de Monthey, nous croyons devoir informer surtout nos clients et amis qu'en vendant notre part de cet établissement nous n'avons point entendu, pour autant, abandonner une industrie que nous exerçons en Valais depuis 1822 et cela, nous pouvons le dire, d'une manière honorable.

Nous n'avons pas à nous préoccuper de ce que d'autres feront ou ne feront pas, mais notre intention est de fonder, à Monthey même, une nouvelle fabrique de verrerie: déjà nous nous sommes assurés, par voie d'achat, un vaste emplacement voisin de la gare, et possédant une force d'eau considérable.

En attendant de pouvoir, sous peu, annoncer à nos anciens correspondants la constitution de notre nouvelle Société, nous les prions de bien vouloir se tenir en garde contre toute communication nous concernant, qui ne leur viendrait pas de nous mêmes et, s'il plaît à Dieu, nous espérons pouvoir reprendre bientôt avec eux nos anciennes et agréables relations d'affaires.

Monthey, le 24 juillet 1861.

MM. JOS.-HUB. FRANC, père,
Théod. FRANC, fils,
Maur. CONTAT,
Franc. CONTAT,
Jean TROTTEY,
David SINGRE,
Pierre SINGRE.

A vendre,

Deux chars de chasse, forme phaëton, en très-bon état. S'adresser à Louis MORAR, peintre, à Vevey.

François BLANCHET, à Leytron, offre à vendre des plateaux de noyer (3 à 4000 pieds de 21 lignes d'épaisseur.